



# CCIG

## SPÉCIAL ÉLECTIONS CANTONALES

# La CCIG, force de proposition



Dans la perspective des élections cantonales qui se dérouleront les 2 et 30 avril 2023, la CCIG formule 34 propositions à l'intention des femmes et des hommes qui prendront en mains la destinée politique du canton. Ces propositions couvrent une partie des sujets de préoccupation des entreprises genevoises. Toutes réalisables, elles sont indispensables pour faciliter la vie de l'entrepreneur, favoriser une croissance économique qualitative et responsable et restaurer une qualité de vie qui profitera à l'ensemble de la population genevoise.

Acteur historique sur la scène économique et politique depuis 1865, la CCIG souhaite pour le canton de Genève une prospérité économique durable, une condition qui est nécessaire pour assurer la qualité de la vie et le bien de tous. Au nom de ses 2500 Membres, représentant plus de 120 000 emplois, elle milite pour des conditions cadre favorisant les performances entrepreneuriales, sociales et environnementales. À cette fin, elle s'emploie à entretenir un dialogue constructif avec les autorités cantonales, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Pour maintenir la prospérité de notre canton, il est nécessaire de la cultiver. La 15<sup>e</sup> Etude économique publiée en 2022 par la CCIG et la Banque cantonale de Genève (BCGE), en collaboration avec l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), sous le titre « Dynamisme entrepreneurial: des conditions cadre toujours favorables à Genève? », avait précisé pour objectif d'examiner si les ingrédients qui ont fait la prospérité de Genève sont toujours présents et, surtout, comment assurer leur pérennité.

C'est sur les conclusions de cette récente étude et des précédentes, en particulier de l'édition 2021 intitulée « Genève est-elle prête pour la prochaine crise? », ainsi que sur les impulsions des entrepreneurs membres du Comité et du Conseil économique de la CCIG que se fondent les propositions formulées dans la présente publication. Elles concernent les plus importantes conditions cadre qui contribuent au développement économique de la région, à savoir les finances publiques et la fiscalité, l'aménagement du territoire,

la mobilité, la transition écologique, l'innovation, la formation ainsi que la réglementation qui encadre l'activité des entreprises.

### DES ATOUTS, MAIS AUSSI DES DÉFIS

Genève, comme les autres grands cantons suisses, possède une économie en relativement bonne santé en comparaison internationale, ce qui tendrait à démontrer que les conditions cadre y sont plutôt bonnes. En effet, les atouts de Genève sont multiples et nous ne pouvons que nous en réjouir: il s'agit d'une économie de taille importante au niveau national, et même si le chômage y est structurellement plus élevé que dans les autres cantons, son dynamisme entrepreneurial, notamment en termes de créations d'entreprises, met le canton dans une position avantageuse. Les possibilités de financement et de soutien à l'innovation y sont variées, et la main-d'œuvre très qualifiée.

### POUR MAINTENIR LA PROSPÉRITÉ DE NOTRE CANTON, IL EST NÉCESSAIRE DE LA CULTIVER

Il n'empêche qu'une marge de progression significative demeure dans plusieurs domaines. En matière de fiscalité, tout d'abord: avec un taux d'imposition du capital de 0,4%, Genève se positionne en queue de peloton; en outre, il est l'un des cantons les plus endettés de Suisse. Ensuite, en matière de transports: même si les temps de trajet des «navetteurs» n'ont pas augmenté ces dix dernières années, ils demeurent

très importants, y compris à l'intérieur du canton. Selon le TomTom Traffic Index, Genève apparaît, en 2021, à la 75<sup>e</sup> position des villes les plus engorgées au monde (sur 404 villes de 58 pays différents).

En matière d'aménagement du territoire, des défis restent encore à relever pour, d'une part, répondre aux besoins des entreprises en matière de surfaces industrielles et commerciales et, d'autre part, permettre aux Genevois de se loger dans le canton indépendamment de leur niveau de revenu.

### UNE MARGE DE PROGRESSION SIGNIFICATIVE DEMEURE DANS PLUSIEURS DOMAINES

Enfin des efforts doivent être accomplis dans le domaine de la formation professionnelle. Afin que les entreprises puissent maintenir leur capacité d'innovation, elles doivent pouvoir compter sur des talents et des personnes adaptées

aux besoins de l'économie. La cohérence entre les filières de formation et l'intégration sur le marché du travail est essentielle à cet égard.

Pour répondre aux besoins de l'économie et de la société tout entière, l'accent doit être mis sur la formation professionnelle dans les domaines en lien avec la transition numérique, les soins à la personne et dans le domaine environnemental. ■

## L'ÉCONOMIE GENEVOISE À LA RENCONTRE DES FUTURS ÉLUS

Les propositions ci-après seront présentées aux candidats lors de deux soirées d'échanges le 14 février et le 7 mars. La première accueillera les candidats au Grand Conseil et la seconde des candidats au Conseil d'Etat pour une rencontre avec les Membres de la CCIG. Quels que soient les élus que les électeurs désigneront ce printemps, la CCIG s'emploiera à défendre les intérêts des femmes et des hommes qui entreprennent à Genève avec le souci de l'intérêt général des Genevoises et des Genevois.



# Propositions pour la nouvelle législature 2023-2028

## Finances publiques et fiscalité

Une fiscalité attractive encourage l'audace économique ; en effet, avec davantage de ressources financières disponibles, les entreprises investissent et créent de l'emploi. Alors que Genève est déjà le canton de Suisse le plus gourmand en impôts, il est essentiel d'y maintenir une certaine attractivité fiscale dans le but d'offrir de meilleures conditions tant aux entreprises qu'aux particuliers. En outre, plus un canton jouit de finances publiques saines, plus sa marge de manœuvre est grande pour piloter son avenir.

Genève affiche depuis plusieurs années un fort endettement et cette situation n'est pas près de changer. La recapitalisation massive de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG), votée en 2019, ainsi que les dépenses extraordinaires

liées à la crise du Covid-19 grèveront durablement encore cette dette. Genève a par ailleurs tendance à voter des budgets déficitaires, à l'instar du budget 2023, déficitaire de près de 500 millions de francs. Cette tendance ainsi que le vieillissement démographique n'aident pas à la résorption de cette dette. En effet, l'allongement de la durée de vie se traduira à la fois par une augmentation des dépenses en matière de soins et de santé et par une stagnation des rentrées fiscales (en raison de la baisse de la part d'actifs par rapport à la population totale). Dès lors, comme l'a rappelé la 9<sup>e</sup> Etude fiscale de la CCIG, il convient de maintenir une fiscalité attractive afin de préserver la substance fiscale dans le canton de Genève et attirer, par ailleurs, de nouveaux contribuables. ■

### LA CCIG FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Limiter le taux de croissance des charges d'exploitation de l'Etat afin qu'il ne dépasse pas le taux de croissance de la population.
- Anticiper les effets des réformes fiscales de l'OCDE et prendre les mesures nécessaires pour consolider le tissu économique actuel et attirer de nouvelles entreprises.
- Alléger l'imposition de l'outil de travail de façon à encourager l'entrepreneuriat et la création d'emplois.
- Baisser l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 5 % pour rester concurrentiel par rapport à la baisse similaire décidée dans le canton de Vaud.
- Baisser le barème de l'impôt sur la fortune d'au moins 15 %.
- Limiter la création de nouvelles taxes et, le cas échéant, les accompagner d'une baisse d'impôt correspondante.

## Transition écologique

À l'instar de la Confédération, le canton de Genève vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 pour limiter l'augmentation des températures globales à 1,5°. Face au changement climatique, Genève est vulnérable, particulièrement lors des épisodes caniculaires. Des mesures permettant de réduire les effets négatifs sur l'environnement sont nécessaires pour décarboner les activités, tout en ménageant l'activité

des entreprises, source de recettes fiscales et d'emplois. Réduire la dépendance de l'économie et de la société aux énergies fossiles passe par une accélération du développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Parallèlement, les mesures d'adaptation au changement climatique sont essentielles, afin de réduire la vulnérabilité de nos systèmes face aux dangers naturels.

Les mesures d'utilisation rationnelle des ressources et de rénovation et construction des bâtiments adaptées aux conditions climatiques changeantes en font notamment partie.

La question de l'approvisionnement énergétique est particulièrement stratégique car la dépendance de la Suisse, et Genève *de facto*, aux énergies importées est un facteur potentiel de vulnérabilité. ■

### LA CCIG FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Proposer aux propriétaires immobiliers des aides financières pour l'installation de panneaux solaires.
- Développer les capacités en matière de géothermie.
- Encourager les applications industrielles et de mobilité en lien avec l'hydrogène vert.
- Mobiliser le potentiel genevois en matière d'énergie hydroélectrique notamment par l'extension du barrage de Vessy et la ferme d'hydroliennes sur le secteur de Chancy-Pougny.

## Aménagement du territoire

Le fait que Genève compte quatre emplois pour trois personnes actives résidentes, conjugué à l'exiguïté du territoire genevois, représente un défi pour la politique d'aménagement du territoire. En effet, celle-ci doit, d'une part, répondre aux besoins des entreprises en matière de surfaces industrielles et commerciales et, d'autre part, permettre

aux Genevois de se loger dans le canton indépendamment de leur niveau de revenus.

Afin de réduire le déséquilibre entre le nombre d'emplois et de logements disponibles, des efforts doivent être entrepris afin de densifier la ville tout en préservant la qualité de vie des habitants. Le développe-

ment de « quartiers des courtes distances » permet également de diminuer la pression sur les infrastructures de transport, proches de la saturation. Enfin, la qualité esthétique des projets d'aménagement du territoire doit être davantage prise en considération afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement de Genève. ■

### LA CCIG FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Favoriser une densification de qualité en milieu urbain à proximité des transports publics, en misant notamment sur la verticalité.
- Alléger le cadre réglementaire afin de permettre la réalisation de projets ambitieux contribuant au rayonnement de Genève.
- Prendre en compte les besoins des entreprises dans les outils de planification cantonaux, en particulier dans le plan directeur cantonal.
- Faciliter l'implantation d'entreprises dans le canton de Genève en anticipant les besoins en matière de zones industrielles et commerciales.





## Mobilité

Une mobilité fluide et une bonne accessibilité sont essentielles afin de permettre une activité économique soutenue. La CCIG s'attache pour cette raison à promouvoir des conditions favorables à la mobilité professionnelle et œuvre à la mise en place d'infrastructures de transport attractives pour les entreprises genevoises. Si les infrastructures de

transport public se sont nettement améliorées au cours des dernières années grâce au développement du Léman Express, la croissance démographique soutenue de l'agglomération genevoise et le fait que plus de 100 000 travailleurs franchissent la frontière chaque jour nécessitent de poursuivre ces efforts et d'envisager des investissements supplémentaires. En

particulier, des solutions doivent permettre une diminution de l'engorgement du réseau routier et une amélioration des conditions de circulation pour le trafic professionnel. Avec un taux de congestion de 30 % selon l'indicateur TomTom en 2021, Genève est en effet l'agglomération suisse où la fluidité du transport est la plus entravée. ■

### LA CCIG FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Promouvoir et défendre la présence d'une infrastructure aéroportuaire performante et œuvrer pour une desserte aérienne correspondant aux besoins de l'économie.
- Soutenir la création d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Genève et Lausanne dans le cadre de l'étape d'aménagement PRODES 2035 / visions Rail 2050 et l'amélioration globale de l'axe ferroviaire est-ouest au niveau fédéral.
- Promouvoir l'intégration du canton dans le futur réseau suisse Cargo Souterrain (transport souterrain de marchandises), en encourageant la création, à terme, d'une station à Genève.
- Continuer à défendre le projet de contournement autoroutier Est de l'agglomération genevoise, y compris par une traversée du lac Léman, pour une réalisation à l'horizon 2040.
- Encourager le transfert modal des pendulaires vers les transports publics et la mobilité douce, en finançant notamment la construction de P+R dans la région frontalière.
- Inciter l'Etat à accélérer la mise en place d'une gestion intelligente automatisée et adaptative de la circulation afin d'améliorer la fluidité du trafic.
- Obtenir la mise en place par l'Etat de Genève de mesures incitatives afin de promouvoir l'électromobilité, telles que le subventionnement des infrastructures électriques en sus des bornes de recharge et/ou des déductions fiscales avantageuses.
- Agir pour la préservation de la vitesse maximale autorisée à 50km/h sur les axes structurants, de jour comme de nuit.

## Innovation

La région lémanique est marquée par son interconnexion avec des acteurs tant de l'Union européenne que de la scène internationale. Le canton de Genève à lui seul abrite de nombreux centres de recherche à la pointe au niveau mondial : le CERN fait notamment partie des plus grandes infrastructures de recherche au monde. Les preuves de l'excellence de la place académique genevoise abondent, la remise de la médaille Fields à un chercheur de l'Université de

Genève en est un récent exemple. Par ailleurs, Genève est un acteur important de l'écosystème florissant lié à la « Health Valley » qui s'est développée dans le bassin lémanique. La présence du Campus Biotech dans le canton lui permet également de rester au premier plan dans les domaines de la recherche en biotechnologie et des sciences de la vie.

Pourtant, malgré les succès enregistrés par la Fongit, premier

incubateur de Suisse, ce n'est pas dans ce canton que l'on retrouve le plus grand nombre de start-up. Près de 60 % sont implantées à Zurich, 15% dans le canton de Vaud et seulement 7 % à Genève. Si la recherche académique genevoise présente de nombreux atouts, elle se caractérise par son expertise en matière de recherche fondamentale, ce qui rend plus complexe le transfert des savoirs vers la société et l'économie. ■

### LA CCIG FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Favoriser un cadre légal souple pour le lancement de projets innovants.
- Améliorer les options de financement en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes entreprises, particulièrement en matière de capital-risque.
- Mettre en place un nouveau plan fiscal pour les start-up pour établir un système de crédit d'impôt pour les charges générées par l'emploi à haute valeur ajoutée.
- Instaurer une fiscalité adaptée pour les plans d'intéressement des collaborateurs de start-up.

## Formation

Afin de maintenir leur capacité d'innovation, les entreprises doivent pouvoir compter sur des talents et des personnes adaptées aux besoins de l'économie, d'où l'importance de la formation professionnelle.

En Suisse, 4,5 % des places de travail sont occupées par des personnes en apprentissage; les cantons d'Uri et de Genève sont aux deux extrêmes de la comparaison cantonale avec respectivement 7,6 % et 1,6 %. Mais même dans des cantons plus urbani-

sés tels que le canton de Vaud (3,9 %) ou Zurich (4,1 %), le taux d'apprentissage est nettement plus élevé. Dans le canton de Genève, on forme trois fois moins d'apprentis en entreprise que dans le reste de la Suisse. Si les entreprises doivent être mieux informées sur les avantages d'engager des apprentis, les jeunes et les parents doivent aussi être sensibilisés aux opportunités offertes après l'obtention d'un CFC. Majoré d'une maturité professionnelle, le CFC ouvre de nombreuses portes. ■

### LA CCIG FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Augmenter le nombre de places d'apprentissage, les places dans les Ecoles supérieures et les HES dans les domaines en lien avec la transition numérique, les soins à la personne et dans le domaine environnemental pour répondre au besoin toujours plus aigu de personnel qualifié dans ces domaines.
- Instaurer des crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage.
- Viser à une reconnaissance élargie des écoles éligibles à la signature de convention de stages en collaboration avec les associations économiques (notamment l'Ecole 42).

## Faciliter la vie de l'entrepreneur

Du boulanger à l'industriel, les entrepreneurs genevois déplorent à l'unisson l'inflation réglementaire et la bureaucratie qui complexifient leur vie. Si l'Etat et son administration sont capables d'agir avec célérité et souplesse, comme ce fut le cas lors de la crise du Covid-19, il n'en reste pas moins que les entreprises consacrent beaucoup trop de temps à gérer les contraintes administratives. L'indicateur « Ease of Doing Business » établi par la Banque mondiale démontre ainsi que la Suisse est passée du 11<sup>e</sup> au 26<sup>e</sup> rang entre 2007 et 2016, et qu'elle a reculé au 36<sup>e</sup> rang en 2020. La Confédération a pris

conscience du phénomène et dispose de trois outils pour tenter d'y remédier : l'analyse d'impact de la réglementation, le frein à l'endettement et la « sunset clause », qui prévoit une limitation temporelle pour la validité de certaines normes. Plusieurs cantons (Argovie, Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Grisons) se sont attelés à combattre le fléau de l'inflation normative.

Même si des progrès ont été réalisés par le canton dans le domaine de la numérisation de l'administration, les attentes des entrepreneurs ne sont pas encore satisfaites sur le plan de la charge administrative. ■

### LA CCIG FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

- Instaurer une analyse d'impact de la réglementation genevoise sur le modèle fédéral.
- Élaborer un projet de loi ayant pour but de réduire la charge administrative des entreprises et des particuliers, à l'instar de la loi analogue adoptée par le canton de Zurich en 2009.
- Simplifier et accélérer les procédures administratives imposées aux entreprises à toutes les phases de leur vie.
- Revoir les critères d'attribution des marchés publics pour redonner voix au chapitre aux entreprises locales.
- Organiser l'administration cantonale pour qu'elle puisse être opérationnelle immédiatement en cas de crise, qu'il s'agisse de pandémie ou de cyberattaque.

## Portrait de l'économie genevoise et de ses entreprises

## Genève, pôle métropolitain

À la fin 2021, la population résidante du canton s'élève à près d'un demi-million (511 921) de personnes, dont plus de 46 % sont actives. Avec plus de 330 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour un peu plus de 230 000 actifs, les besoins en main d'œuvre de Genève dépassent structurellement le nombre d'actifs résidant sur le territoire.

Caractérisé par une forte activité économique et un territoire restreint, le canton est confronté à une pénurie de main d'œuvre locale. Cette situation est aussi le reflet de la fonction de « métropole » du canton au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Partageant 105,2 km de frontière avec la France et 4,6 km avec le canton de Vaud, Genève peut compter sur un large bassin de recrutement. L'on dénombre en effet près de 100 000 salariés non résidants, la force économique du canton lui permettant d'attirer un personnel qualifié de France voisine, du canton de Vaud ou d'autres régions du monde. Cette main d'œuvre qualifiée et multiculturelle contribue au dynamisme économique genevois. Grâce à sa situation géographique au cœur de l'Europe, à des infrastructures de qualité, à un aéroport permettant une desserte internationale ainsi qu'à une offre éducative attrayante, Genève présente une économie diversifiée et à haute valeur ajoutée.

Canton ouvert sur le monde, Genève accueille depuis plus d'un siècle le siège de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales. Cette présence constitue une composante essentielle de son identité et contribue à son rayonnement. La Genève internationale, ce sont **179 Etats représentés par une mission permanente, 38 organisations internationales (OI) et 432 organisations non gouvernementales (ONG)**. Les quelque **32 000 fonctionnaires internationaux**, diplomates et représentants de la société civile présents dans le canton sont par ailleurs source de retombées

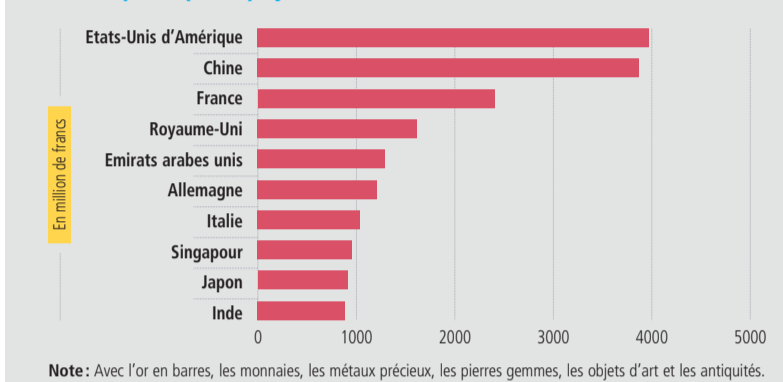
économiques conséquentes. La valeur ajoutée apportée par les OI à Genève s'est élevée à **3,83 milliards de francs** en 2021.

## UN TISSU ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ

Le tissu économique genevois se caractérise par la diversité des secteurs qui le composent. Cette spécificité lui permet de mieux résister aux aléas lors des crises économiques, dans la mesure où il est rare que tous les secteurs soient affectés en même temps, avec la même force. **Les activités de services (secteur tertiaire) forment l'essentiel des emplois** (plus de 85 %), à l'image des économies dites développées. Toutefois l'industrie genevoise (secteur secondaire) représente une composante importante, se situant au 3<sup>e</sup> rang des pourvoyeurs d'emplois du canton.

La vitalité des entreprises genevoises se constate également dans les chiffres de l'emploi : trois quarts sont pourvus par le secteur privé et un quart par les entreprises du secteur public. Dans le secteur privé, les **micro-entreprises (1 à 9 emplois) représentent un peu plus de 20 % des emplois** et les **PME plus de 40 %**. Les **grandes entreprises (250 emplois ou plus) fournissent quant à elles près de 35 % des emplois** dans le canton de Genève. Les petites et moyennes entreprises occupent une place importante, puisqu'elles constituent plus des trois quarts de toutes les entreprises du canton. Il faut noter que les deux plus grands employeurs du canton sont l'Etat (avec 19 000 employés), suivi des Hôpitaux universitaires de Genève (qui emploient 13 000 collaborateurs) et ne figu-

## 2 Exportations en valeur du canton de Genève, selon les 10 principaux pays de destination en 2021 (totaux annuels)



Note: Avec l'or en barres, les monnaies, les métaux précieux, les pierres gemmes, les objets d'art et les antiquités.

SOURCE: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières – Statistique du commerce extérieur / OCSTAT

rent donc pas dans le graphique No 1 qui représente uniquement le secteur privé. En outre, en ce qui concerne les coûts de personnel par habitant, Genève est le canton (avec ses communes) le plus généreux avec sa fonction publique. En 2020, Genève caracolait en tête de classement, devant Bâle-Ville, avec des dépenses de plus de 9000 francs par habitant.

Dans une économie mondialisée, l'importance des entreprises multinationales n'a cessé de croître. Ceci est particulièrement vrai pour Genève, où les 2237 entreprises multinationales regroupent près 30% du total des emplois du canton. Plus de **40% de la valeur ajoutée créée dans le canton de Genève l'est grâce aux entreprises multinationales**, suisses ou étrangères. Parmi les branches les plus représentées au sein des multinationales, l'horlogerie domine (30% du total des EPT de ce secteur), suivie des services financiers (21% du total des EPT).

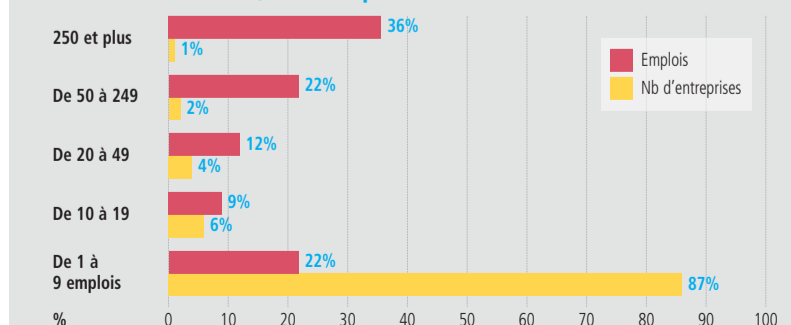
En 2021, le **PIB de Genève s'est élevé à 55.8 milliards de francs, soit près de 8% du PIB suisse**. Les exportations genevoises de biens et services se sont montées cette année-là à 25.05 milliards; rapporté au PIB, cela signifie que **Genève gagne près d'un franc sur deux à l'étranger**. Si les Etats-Unis et la Chine arrivent en tête des pays de destination, l'Union européenne dans son ensemble représente le premier « client » de Genève. La France, suivie du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Italie sont les principaux destinataires de la production genevoise.

Genève est l'un des pôles mondiaux de l'industrie des arômes et parfums ainsi que de l'horlogerie. Cette expertise est par ailleurs soutenue par un grand dynamisme économique, de nouvelles sociétés se créant chaque année dans le canton.

Le graphique No 3 présente les créations d'entreprises à l'échelle cantonale entre 2013 et 2019, en rapport du nombre total d'entreprises dans chaque canton (ce qui permet de comparer les cantons entre eux malgré leurs différences de taille). Il apparaît que les créations d'entreprises sont relativement nombreuses dans le canton de Genève, avec plus de 8,7 % d'entreprises nouvellement créées en 2019, un taux comparable à celui de son voisin vaudois et supérieur au taux national (7,5 %). Ce taux a globalement crû à Genève entre 2013 et 2019. En comptant le taux de fermetures d'entreprises entre 2013 et 2017 (6,9%), légèrement plus élevé que le taux moyen en Suisse (6,7%), l'on constate que le nombre total d'entreprises présentes sur le territoire a cru de 1.9 %.

Sur la durée (2013-2019), l'augmentation s'est élevée à **13,6% de nouvelles entreprises** contre 9,3 % dans l'ensemble du pays. Le dynamisme économique du canton de Genève apparaît ainsi particulièrement vigoureux. ■

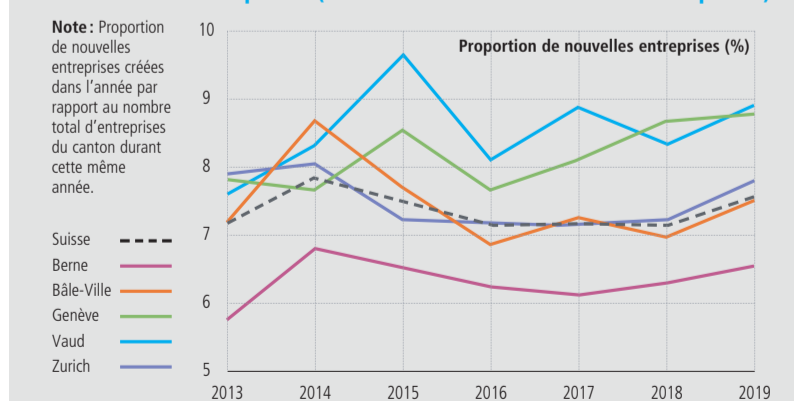
## 1 Etablissements et emplois (en EPT\*) selon la taille de l'établissement, secteur privé



\* Equivalent plein-temps; comptabilise les emplois sur la base d'un taux d'occupation à 100%. Ainsi, deux emplois à 50% compteront pour un emploi EPT.

SOURCE: Office fédéral de la statistique/Office cantonal de la statistique – Statistique structurelle des entreprises

## 3 Créations d'entreprises (en % du nombre cantonal d'entreprises)



SOURCE: Office fédéral de la statistique

## IMPRESSUM

Responsable de publication: Nathalie Hardyn  
 Rédaction: Marguerite Bouillet, Mohamed Atiek, Erik Simonin et Morgan Tinguely  
 Conception: Ross graphic design  
 Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny  
 Tirage: 4800 exemplaires  
 Images: Ateliersud

Cet encart est destiné aux candidats au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, en vue des élections des 2 et 30 avril 2023. Il est également encarté dans le CCIGInfo no 2 de février 2023.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes ou des fonctions n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.